

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-huit heures et trente-sept minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur LEMOINE Maxence, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOINE Maxence, M. DORMOY Denis, Mme JEANNIN Violaine, M. JOURDE Jean-Marie, M. LAMONTRE Jean-François, Mmes BRULE-CAMUS Céline, DORMOY Sophie, HURAUX Carine, MM, LAFFERT Michel, LANGE Jean-Michel, RAMAGET Gilles, Mme RECZKOWICZ Manon, Mme CAUDRON-ANTOINET Stéphanie, Mme CORNEVIN Rachel, M ANSART Alexandre, Mme LAFFOND Virginie.

Excusé(s) ayant donné procuration :

- M. DAMPEYROUX Michel à Mme BRULE-CAMUS Céline
- Mme LEICHTNER Cécile à M. LEMOINE Maxence
- M. FLAMERION Jean-Michel à M. LAMONTRE Jean-François

Secrétaire de séance : Mme BRULE-CAMUS Céline.

1. Procès-verbaux du 08/04/2022 et du 15/04/2022 ont été approuvés à l'unanimité.

2. Patrimoine

- *Délibération 22-05-22 : Acquisition des parcelles n°267, 268, 269, 271, par « la plateforme d'Innovation pour l'Inclusion et l'Autonomie 52 » pour la construction du « Foyer d'Accueil Médicalisé », rue de la gare.*

Maxence Lemoine : « A savoir que l'ancienne délibération n'a pas été approuvée par le contrôle de légalité car il manquait des informations. »

Vote : 19 voix « pour », délibération approuvée

- *Délibération 23-05-22 : Avis du Conseil Municipal sur la demande du permis de construire pour le « Parc photovoltaïque » à Marault.*

Violaine Jeannin : « Il faut savoir qu'il s'agit seulement d'un avis consultatif du conseil municipal, c'est le préfet qui décidera. Il y aura également une enquête auprès du public. Après l'étude du dossier, je ne trouve pas cela satisfaisant car :

- L'étude de réverbération montre l'existence d'un éblouissement important entre 7h et 8h30.
- Le parc sera sur un terrain agricole à fort potentiel.
- Sur la parcelle se trouve 2 espèces protégées (les chiroptères et l'avifaune).
- L'atteinte aux paysages naturels avoisinants du projet (la Tillaude, chemin Marie Calvès, ...) est trop importante.
- L'implantation du parc est éloignée de 15km du poste source ce qui va augmenter considérablement le budget total du projet. »

Pour tout cela, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet.

Vote : 19 voix « pour » : avis défavorable pour l'implantation du parc photovoltaïque.

3. Les finances, demande de subventions

- *Délibération 24-05-22 : Aménagement d'une aire de pique-nique à la place du château d'eau surpresseur de Marault, Demande de subvention*

D'un montant de 17 632,6 € HT comprenant la démolition du château d'eau, l'aménagement et les équipements, il sera demandé 30% de subventions auprès de Conseil Départemental au titre du fond d'Aménagement Local.

Vote : 19 voix « pour », délibération approuvée

- *Délibération 25-05-22 : Projet Rôocourt-la-Côte (chemin du pont rouge, pose de caniveau), Demande de subvention*

D'un montant de 15 905,38 € HT comprenant la reprise des parties dégradées sur le chemin du Pont Rouge et la pose d'un caniveau, il sera demandé 30% de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Fond d'Aménagement Local.

Vote : 19 voix « pour », délibération approuvée

- *Délibération 26-05-22 : Réfection de la chaussée de la gare en enrobé à chaud Demande de subvention*

D'un montant de 14 515,50 € HT comprenant la réfection de la chaussée rue de la Gare en enrobé à chaud, il sera demandé 30 % de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Fond d'Aménagement Local.

Vote : 19 voix « pour », délibération approuvée

- *Délibération 27-05-22 : Végétalisation des cimetières de Bologne, Marault, Rôocourt-la-Côte, Demande de subvention*

D'un montant de 53 758,40 € HT pour les trois cimetières, il sera demandé 50% de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Plan de Revitalisation dû au départ des forges de Bologne et 30% de subventions auprès de l'ETAT au titre de la DSIL.

Vote : 19 voix « pour », délibération approuvée

4. Institution et vie politique

- *Délibération 28-05-22 : Rectification de la délibération 05-03-22, délégations du Conseil Municipal au Maire.*

Le point n°24 a été enlevé de la liste des délégations accordées au Maire (délibération 05-03-22), le reste est inchangé.

Vote : 19 voix « pour », délibération approuvée

5. Informations diverses

- *Présentation du Cadre Général de Partenariat entre la Commune et les Associations de Bologne Marault Rôocourt-la-Côte*

Présentation d'un document rédigé par Denis Dormoy à destination de toutes les associations, régissant le cadre général de partenariat avec la commune. Un document spécifique sera rédigé pour chaque association.

- *Exposition des projets demandés à Petites Villes de Demain*

La participation aux Petites Villes de Demain permet à la commune de bénéficier de la présence d'une personne tous les lundis à la mairie. Dans le but de nous aider à la conception et au montage des dossiers pour des différents projets (cela correspond à une aide financière de 150 000 euros).

Liste (non exhaustive) des différents projets : la médiathèque, la 3^e tranche de la rue de Chaumont, la rénovation du logement du Rôcourt-la-Côte, le changement des fenêtres des écoles, la construction d'un gymnase, la rénovation de la piscine (entres autres la chauffer et la couvrir).

- *Point de situation sur la piscine*

Monsieur le Maire nous explique que les recherches pour trouver un MNS sont toujours en cours et qu'en parallèle, une dérogation auprès de la préfecture a été déposée pour ouvrir la piscine avec 2 BNSSA (au lieu d'un MNS et d'un BNSSA). Deux personnes ont été trouvées, l'une disponible juillet et aout, l'autre juste juillet. La mairie va solliciter Mr Rigouby pour assurer 15 jours de surveillance en aout. La pataugeoire serait fermée les 15 derniers jours des vacances si aucune solution n'est trouvée.

- *Précision sur les 2 licences IV propriétés de la Commune*

La commune est détentrice de 2 licences IV, valable jusqu'en 2026. Nous avons reçu une demande d'achat.

- *Activation de la décennale pour la salle PHM*

La mairie a activé la garantie décennale auprès du maitre d'œuvre pour les anomalies à la salle du PHM.

- *Courrier transmis à M KOINIESKY*

A été demandé à Mr Koiniesky de démonter sa terrasse en bois devant l'ancien cul de chouette construite sans autorisation. Il lui a aussi été demandé de retirer sa voiture stationnée en permanence devant France Service, d'ôter son camion garé en continu sur un terrain communal ainsi que d'enlever son véhicule stocké dans un garage de la maison Luppy.

- *Doléance de M MENNETRIER*

Mr Mennetrier demande une autorisation pour garer son camion sur le parking du PHM maintenant interdit au plus de 3,5 tonnes.

- *Réunion avec les élèves de la classe de CE2 de Bologne*

La classe de CE2 de l'école de Bologne fut reçue en mairie par Mr le Maire ainsi que par Violaine Jeannin pour faire un conseil communal des jeunes. Ce fut l'occasion de voir avec eux le fonctionnement d'une mairie et de répondre aux questions des enfants. Un goûter leur a été offert.

- *Acquisition d'une parcelle Hamaris à Rôcourt-la-Côte*

Une demande auprès du directeur général d'Hamaris Haute Marne a été faite pour l'achat d'une parcelle leur appartenant sur la commune de Rôcourt-la-Côte afin d'y implanter une aire de jeux.

- *Compte-rendu du RDV avec les pompiers et SUEZ*

Après une vérification des bornes incendie de nos communes par le SDIS, 4 bornes vont devoir être changées. Il y a aussi 2 bornes mal positionnées ou obsolètes.

Budget estimé : environ 4 500 euros par borne.

- *Organisation le 14 juillet d'un après-midi récréatif*

Des conseillers municipaux souhaitent à nouveau organiser un après-midi ludique pour les enfants, le 14 juillet. Pour cela il y aura : 3 châteaux gonflables, des jeux en bois, du tir à l'arc, un simulateur de pêche, une pêche aux canards, un chamboule-tout. Tout cela mis à disposition des enfants gratuitement. Cela se déroulera près des écoles. Une buvette et un glacier seront de la partie.

Budget estimé : 1 750 euros pour la location des 3 châteaux et des jeux en bois avec la présence d'une personne en permanence sur site.

- *Création d'une association pour les chats errants*

Mme Wurtz souhaite créer une association pour les chats errants et elle recherche un terrain à acheter pour créer des refuges. La commune se renseigne pour lui mettre à disposition un terrain communal.

- *Recrutement*

Deux postes sont toujours à pourvoir au sein de la commune : un responsable des services techniques et un agent comptable. Pour cela, des parutions sur des sites en ligne ainsi que dans le JHM sont prévues.

- *Point sur le logement communal de Bologne*

Le logement communal qui sera mis à disposition des surveillants de baignade et qui a pour vocation d'être le logement d'urgence de la commune a besoin d'un sérieux coup de neuf. Des devis ont été réalisés auprès d'un électricien et d'un plombier pour effectuer les travaux nécessaires. Des meubles seront achetés chez BUT pour équiper le logement ainsi que toutes les affaires de premières nécessités.

Budget estimé : moins de 10 000 euros

- *Le city stade*

Un rendez-vous a été pris auprès de l'architecte des bâtiments de France pour connaître au mieux les attentes de celle-ci. La structure sera donc en aluminium et en bois.

- *Participation au conseil communautaire de Jean François Lamontre*

Jean-François Lamontre a été élu au bureau communautaire qui se trouve être une instance délibérative et une instance d'orientation et d'arbitrage sur les sujets traités par l'agglomération. Il a d'autre part, intégré les Commissions Urbanisme et Enseignement supérieur.

Levée séance 20H30 ;

A Bologne,
Le 27 mai 2022
BRULE-CAMUS Céline,

Camus